

92^e SALON DES ARTISTES MÉRIDIONAUX

NOTICE EXPLICATIVE

Du 22 novembre au 10 décembre 2022 à la MAISON DES ASSOCIATIONS
Espace Niel – 3 place Guy-Hersant – 31400 TOULOUSE

Métro Ligne B : station EMPALOT ou SAINT-AGNE/SNCF - contact@artistes-meridionaux.fr

EXPOSANTS

THÈME OBLIGATOIRE	LE TEMPS DU RÊVE. Technique libre : peinture, dessin, gravure, sculpture, photo, vidéo, infographie, installations, arts décoratifs...
INSCRIPTION	<p>Date limite de réception des dossiers d'inscription : samedi 13 août 2022.</p> <p>1) Envoyer à Alain SENTOURE 27 rue ALEX-COUTET- Villa 27- 31100 TOULOUSE : . le bulletin d'inscription ci-joint dûment rempli, . un chèque de 60 € à l'ordre de la Société des Artistes Méridionaux, . une enveloppe affranchie à votre adresse. . Facultatif : un texte de présentation de l'œuvre (voir rubrique ci-dessous).</p> <p>2) Envoyer à contact@artistes-meridionaux.fr . une photo NUMÉRIQUE haute définition de l'œuvre présentée et du format 30 x 30 cm si vous en présentez un, dans le bon sens, avec nom, titre et dimensions, en JPG d'au moins 1 Mo.</p> <p>Merci d'enregistrer votre photo sous la forme : NOM D'ARTISTE - TITRE DE L'ŒUVRE - DIMENSIONS (largeur x hauteur) Exemple : PICASSO – LES BAIGNEUSES – 73 x 92 cm.</p> <p>Seront refusés : → les photos papier, les dossiers incomplets, les envois recommandés, les Chronopost. → Toute œuvre non conforme (hors cadre) aux dimensions annoncées dans la fiche d'inscription et/ou à la reproduction du catalogue sera refusée lors du dépôt (sans remboursement).</p>
LES PRIX	PRIX DES ARTISTES MÉRIDIONAUX le trophée Darius. PRIX DE LA VILLE DE TOULOUSE doté de 500 euros. PRIX JEUNE TALENT du Conseil Départemental de la H.G. doté de 500euros PRIX DU PUBLIC doté de 500 euros.

<p>NOMBRE ET FORMAT DES ŒUVRES</p> <p>POSSIBILITÉ</p>	<p><u>Vous devez présenter :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ soit 1 ŒUVRE PLANE, tous supports et toutes techniques, <ul style="list-style-type: none"> . <u>format maximum de l'œuvre</u> : largeur 130 cm, hauteur 230 cm, . format minimum de l'œuvre hors cadre : 60 x 73 cm (20 points). . <u>encadrement</u> (maxi 4 cm hors-tout): simple baguette, boîtier américain ou bords peints, <p>Pour les photographes :</p> <ul style="list-style-type: none"> . format minimum du cliché haute définition 30 x 40 cm . LES ŒUVRES SUR CIMAISES comporteront OBLIGATOIREMENT au verso un système d'accrochage solide, le nom de l'artiste, son adresse, les mentions <i>haut</i> et <i>bas</i>. <ul style="list-style-type: none"> ◆ soit 3 VOLUMES maximum qui seront présentés sur des socles blancs ou noirs impeccables, ◆ soit 1 INSTALLATION ou 1 VIDEO (matériel non fourni). <p><u>Vous pouvez présenter en plus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ 1 TEXTE à envoyer avec la fiche d'inscription. Vous avez la possibilité d'écrire un texte de présentation de l'œuvre. Ce texte (écriture manuscrite ou non, police libre) sera accroché tel quel à côté de la grande œuvre exposée. Il devra être collé sur un carton-plume au format 10 x 15 cm, sens horizontal ou vertical. <u>Les textes envoyés par e-mail seront refusés.</u> <ul style="list-style-type: none"> ◆ 1 ŒUVRE de format 30 x 30 cm, hors tout, sans système d'accrochage, sur le thème du Salon : Le temps du rêve. Toutes techniques sur support plat, avec faible relief, le cas échéant (bas-relief, maximum 5 cm). Elle sera présentée sous forme de mosaïque à l'accueil au rez-de-chaussée de la Maison des Associations. Si vous produisez ce format 30 x 30 cm, nous vous demandons de joindre à votre dossier d'inscription la photo de cette œuvre, le fichier nommé : NOM DE L'ARTISTE – TITRE – 30 x 30 cm. <u>Exemple ; PICASSO – LES BAIGNEUSES – 30 x 30 cm.</u> <p>La commission d'accrochage est souveraine dans ses décisions.</p>
<p>VENTE DES OEUVRES</p>	<p>La SAM n'intervient pas dans le déroulement des ventes qui doivent être négociées directement entre artiste et acheteur en dehors de la Maison des Associations. La SAM ne perçoit aucune commission.</p>

<p>SÉLECTION DES ŒUVRES</p>	<p>La sélection se fait à partir des photos des œuvres présentées. Attention : les œuvres non conformes à la photo acceptée par le jury, ou non conforme aux dimensions mentionnées dans le bulletin d'inscription, seront refusées lors du dépôt. La photo numérique retenue sera utilisée pour la reproduction dans le catalogue.</p> <p>Le jury est composé de sociétaires. Sa décision est sans appel.</p> <p>Vous serez informé par mail de votre sélection ou de votre non-sélection courant septembre.</p> <p><i>Dans l'intérêt du Salon et des exposants eux-mêmes, il est instamment demandé aux artistes de ne pas montrer les œuvres présentées au 92^e Salon dans d'autres galeries ou manifestations et de ne pas les diffuser sur différents supports ou médias, avant leur présentation au Salon des Artistes Méridionaux.</i></p>
<p>CATALOGUE</p>	<p>Le catalogue couleur (20,5 x 20,5 cm) comportera une reproduction par page d'une œuvre de chaque exposant.</p>
<p>DÉPÔT DES ŒUVRES</p>	<p>Sont concernées toutes les œuvres, planes ou en volume. IMPÉRATIVEMENT le jeudi 17 et le vendredi 18 novembre 2022 de 11h00 à 19h00 selon un planning que vous recevrez par email. Les sculpteurs doivent apporter des socles blancs ou noirs impeccables (voir avec la SAM pour les dimensions : ascenseur 90 x 90 x 190 ou escalier 2^{ème} étage)</p> <p>Les œuvres acheminées par transporteur seront emballées de telle sorte que leur retour soit aisé. L'exposant commandera lui-même son transporteur pour le retrait.</p> <p>→ Si vous ne l'avez pas fait en amont sur le site, le jour du dépôt des œuvres, vous devrez prévoir obligatoirement une ou deux demi-journées (matin ou/et après-midi) de présence, que vous noterez sur le planning afin de rencontrer les artistes et les visiteurs pendant le Salon.</p>
<p>VERNISSAGE ET HEURES D'OUVERTURE</p>	<p>Mardi 22 novembre 2022 à 18h00. L'exposition sera ouverte tous les jours, sauf le dimanche, les horaires seront donnés ultérieurement en fonction de la situation. Présence d'artistes : vous pourrez vous inscrire sur le site de la SAM.</p>

<p>RETRAIT DES ŒUVRES</p>	<p>Lundi 12 ou mardi 13 décembre 2022 de 11 à 19 heures selon un planning qui vous sera donné. Aucun retrait ne sera possible avant cette date. Passé ce délai, la SAM ainsi que la MAISON DES ASSOCIATIONS déclinent toute responsabilité quant à la conservation des œuvres.</p>
<p>RESPONSABILITÉ</p>	<p>La Société des Artistes Méridionaux décline toute responsabilité pour les œuvres déposées. Chaque artiste contractera les assurances qu'il jugera nécessaires. L'exposant autorise pour la presse, la télévision, le catalogue, le site Internet, la reproduction de ses œuvres.</p>
<p>PUBLICITÉS PRÉVUES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Édition du catalogue avec coordonnées et reproduction d'une œuvre pour chaque exposant. - Articles dans la presse. - Publicités dans AMERICAN COSMOGRAPH, ARTENSION, CLUTCH, RAMDAM, SORTIR, LA DEPECHE DU MIDI... - Radios et Sites Internet. - Affiches 120 x 176 cm dans les panneaux lumineux de la ville et 500 affiches de format A3. - Envoi de plus de 3000 invitations papier et distribution de 10 000 flyers. - Reproduction des œuvres sur le site Internet : www.artistes-meridionaux.fr
<p>CONTACTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - www.artistes-meridionaux.fr - contact@artistes-meridionaux.fr

La participation au Salon implique l'adhésion sans réserve aux conditions ci-dessus.

92^e SALON DES ARTISTES MÉRIDIONAUX

**Du 22 novembre au 10 décembre 2022 à la MAISON DES ASSOCIATIONS
Espace Niel – 3 place Guy-Hersant – 31400 TOULOUSE**

Métro Ligne B : station EMPALOT ou SAINT-AGNE/SNCF - contact@artistes-meridionaux.fr